



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pratique du sport à l'école - Héritage des Jeux

Question écrite n° 711

Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy appelle l'attention de M. le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, au sujet du développement de la pratique sportive dans le cadre scolaire. Il y a quelques jours, la dernière page des jeux Olympiques et Paralympiques était tournée. La circulaire pour la rentrée 2024 porte la volonté de « dynamiser la pratique de trente minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré ». Ce document comporte également l'ambition de « renforcer l'offre sportive dans le second degré, avec le dispositif Deux heures de sport en plus ». Pour ces deux dispositifs importants, M. le ministre peut-il préciser ce qu'entend le ministère de l'éducation nationale par « dynamiser » et « renforcer » ? Plus globalement, le ministère de l'éducation nationale souhaite participer et cultiver l'héritage des JO. C'est un puissant enjeu de santé publique et d'épanouissement pour la jeunesse. Elle aimerait savoir s'il peut éclairer la représentation nationale sur la politique sportive envisagée par son ministère.

Texte de la réponse

L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) repose sur quatre objectifs initiaux : - développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ; - participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ; - adapter les parcours scolaires des sportifs de haut niveau ; - ouvrir les équipements sportifs des établissements scolaires. Plusieurs dispositifs ont d'ores et déjà été impulsés et constituent les premières briques de l'héritage : les deux heures de sport en plus au collège pour les élèves les plus éloignés de la pratique sportive, les trente minutes d'activité physique quotidiennes pour tous les élèves de l'école primaire, le dispositif sport-études pour les élèves sportifs de haut niveau et à haut potentiel sportif, l'expérimentation des tests de forme physique en début de classe de sixième. Ces dispositifs viennent en complément d'une part de l'EPS, discipline qui concerne tous les élèves du CP au baccalauréat avec un volume total sur l'ensemble de la scolarité parmi les plus élevés des pays développés, et d'autre part du sport scolaire assuré par l'USEP et l'UNSS dans l'enseignement public et par l'UGSEL dans l'enseignement privé. L'héritage des JOP Paris 2024, c'est aussi un calendrier événementiel dynamisé, avec la semaine olympique et paralympique (SOP) organisée chaque printemps depuis désormais 8 ans et qui sensibilise des millions d'élèves aux bienfaits de la pratique physique quotidienne et à l'importance des valeurs du sport. La SOP a vocation à être pérennisée. Là encore, cela vient en complément d'événements préexistants comme la journée nationale du sport scolaire organisée chaque année au mois de septembre. Une politique sportive scolaire ambitieuse reposant d'abord sur l'EPS, dont les programmes du CP à la troisième sont en cours de réécriture, mais aussi sur l'ensemble des dispositifs complémentaires, répond aux objectifs d'universalité/accessibilité (permettre à tous les élèves de faire plus de sport grâce au sport scolaire, aux sections sportives scolaires ou aux 30' d'activités physiques quotidiennes, inclure les élèves en situation de handicap grâce à des pratiques de sport partagé), d'excellence (accompagnement du parcours des élèves sportifs de haut niveau et à haut potentiel sportif) et de professionnalité par la préparation aux métiers du sport (offre d'un enseignement de spécialité dédié au cycle terminal de la voie générale, unités facultatives secteur sportive dans la voie professionnelle...). Cette politique sportive scolaire doit également reposer sur un renforcement de la formation des professeurs, en particulier des professeurs des écoles, et sur un approfondissement des partenariats entre monde scolaire et monde sportif à toutes les échelles grâce à la poursuite du travail engagé entre le ministère de l'éducation nationale et le

ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Le ministère de l'éducation nationale a organisé un séminaire national sur l'héritage des JOP Paris 2024 le 6 novembre 2024 avec des cadres académiques et formalisera sa politique sportive dans une feuille de route au cours des prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellamy](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 711

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5297

Réponse publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 808